

# *Guadeloupe et Martinique: le gouvernement rapporte au 31 décembre l'obligation vaccinale des soignants*

---



Photo: Reuters

Paris, 26 nov. (RHC).- Le gouvernement français a annoncé ce vendredi l'ajournement au 31 décembre de la date de mise en œuvre de l'obligation vaccinale pour les soignants en Guadeloupe et Martinique.

Les ministres des Outre-mer, Sébastien Lecornu et de la Santé, Olivier Véran, ont également annoncé dans un communiqué commun, la levée de la suspension des soignants qui refusent la vaccination s'ils acceptent un accompagnement individuel.

L'obligation vaccinale devait s'appliquer le 15 novembre dans les Antilles, jour de l'appel à la grève générale en Guadeloupe. Le mouvement a ensuite gagné la Martinique où la contestation a débuté le 22 novembre.

En Guadeloupe, où le niveau de vaccination des soignants approche aujourd'hui les 90%, des «groupes d'écoute et de dialogue» seront mis en place à partir du 29 novembre pour recevoir «individuellement chaque professionnel concerné par une suspension pour non-conformité à l'obligation vaccinale», précisent les ministres des Outre-mer Sébastien Lecornu et de la Santé Olivier Véran, dans leur communiqué.

Que ce soit en Guadeloupe ou en Martinique, pour les professionnels qui accepteront cet échange individuel «la suspension de leur rémunération sera levée pendant toute la durée de cet échange». En revanche, ceux qui refuseront «poursuivront leur suspension», ajoute le texte.

Le gouvernement a également rappelé qu'à l'heure où «une cinquième vague de la pandémie semble se dessiner, la protection de la santé de nos concitoyens est une priorité absolue». Or ajoute-t-il, «cette protection passe par la vaccination de tous les professionnels qui soignent, secourent ou accompagnent les Français, et notamment les plus fragiles d'entre eux».

Avec Russia Today

---

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/278315-guadeloupe-et-martinique-le-gouvernement-rapporte-au-31-decembre-lobligation-vaccinale-des-soignants>



**Radio Habana Cuba**